

# Formation professionnelle tout au long de la vie Quels changements?

*Assemblée des professionnels  
Mardi 9 juin 2009*

*Resclin-Champagne-Ardenne  
resclin@chu-reims.fr*

# FPTLV : CONTEXTE DE LA REFORME

## SECTEUR PRIVE

- Loi de modernisation sociale 17 janv 02
- ANI du 5 déc 03
- Loi du 4 mai 04

## FONCTION PUBLIQUE

- Loi de modernisation sociale 02 fév 07
- Rapport Jacob mars 06
- Article 1er – décret n°2008-824 du 21 aout 08

# Objectifs de la réforme

- Renforcer la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC) dans la fonction publique
- Utiliser au mieux la formation comme outil incontournable du maintien et de développement des compétences
- Renforcer l'accessibilité à la formation
- Favoriser :
  - Développement professionnel,
  - personnel,
  - mobilité

- **Agent** : acteur de son parcours professionnel
  - S'interroge sur les formations demandées :

## Motivation ?

- maintien des compétences évolutives?
- apprentissage d'un nouveau métier?
- Mobilité...?

Lien avec les besoins institutionnels?

# L'établissement

- Établit une charte de formation



Plan de formation annuel du Clin, EOHH  
inscription des agents aux actions de  
formations

→ Vigilance DIF ou pas DIF ?

# Le droit individuel à la formation (DIF)

## Droit pour tout agent

- 20 heures par an plafonnée à 120 heures (6ans) agent à temps 100%
- Possibilité de consommation par anticipation (liée à l'obligation de servir)
- Obligation de l'ES d'informer les agents du total des droits acquis au titre du DIF annuellement
- Applicable au 1<sup>er</sup> juil 07 (art.45 de la loi du 02 fév07)
- Au 31 déc 08 : droit 30 heures acquis/salarié

# Mise en œuvre du DIF

- utilisation cadre professionnel :  
soumise à l'accord de l'agent

Form personnelle → CFP

- **Éligibilité au DIF des formations**

Toute formation nécessaire pour occuper  
un emploi n'est pas « diffable »

**Exple** : correspondant en hygiène,  
Secrétaire et apprentissage de word

# L'entretien de formation

Entretien **annuel** réalisé consécutivement à l'entretien individuel d'évaluation

Permet de décider :

- DIF
- non DIF

## **Objectifs :**

- ✓ Rappeler les suites données aux demandes
- ✓ Discuter des actions envisagées
- ✓ Permettre à l'agent de présenter ses demandes

Compte rendu effectué par le cadre → dossier agent et à l'agent

# Passeport de formation

Document remis à l'agent par ES

- Propriété de l'agent
- Retracer les actions de formations suivies
- Rempli et mis à jour par agent
- Mentionne les emplois exercés et aptitudes professionnelles
- Retracer :
  - décisions annuelles prises
  - bilans de compétences